

tionnées, mais on ne peut subjuguier le peuple afghan. L'Union soviétique a beau décimer les populations civiles avec ses bombardements de saturation effectués en altitude et ses hélicoptères d'attaque, réduire des villages entiers en cendres et dévaster les campagnes, les moujahidin afghans continuent leur combat.

Après presque six années terribles, il apparaît clairement que l'Union soviétique n'est pas en mesure d'imposer une solution militaire. Elle cherche peut-être à faire de l'Afghanistan un État vassal, mais elle n'y parviendra jamais. La constatation faite par le Secrétaire général dans son rapport est juste : « La paix, et le degré de réconciliation nationale qu'elle devrait supposer pour permettre au peuple afghan de décider de son propre avenir, ne peut pas être instaurée par des moyens militaires. »

La seule solution réside dans un règlement négocié qui se fonde sur le principe énoncé dans la résolution dont nous sommes saisis et qui reflète les vues exprimées au cours du présent débat par la majorité écrasante des États membres de l'Assemblée générale. C'est la solution à laquelle le Secrétaire général et son représentant spécial se sont efforcés résolument, et parfois de façon productive, de parvenir.

Cette solution suppose toutefois le retrait des troupes soviétiques. C'est là une condition *sine qua non*. Tout le monde le comprend. Si nous devons reprendre le même débat l'an prochain, ce serait uniquement parce que l'Union soviétique continue de croire que le nihilisme est préférable à la négociation, que la boucherie est préférable à la négociation. Cette position met en évidence une série d'attitudes hypocrites. Voilà un pays, l'Union soviétique, qui rappelle constamment à l'Assemblée générale, au cours de débats consacrés à des conflits régionaux, que les résolutions qui ont été adoptées doivent être respectées. Mais cette résolution sur « La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales » n'a jamais été respectée par l'Union soviétique.

Voilà un pays, l'Union soviétique, qui dénonce constamment, devant cette Assemblée, les actes d'agression territoriale, et proclame, devant cette Assemblée, le caractère sacro-saint des frontières. En revanche, dans le cas de l'Afghanistan, l'agression est flagrante, et les violations de plus en plus fréquentes de l'intégrité territoriale du Pakistan ne prêtent pas à conséquences. Qu'il est utile de disposer d'une dialectique malléable à l'infini.

Voilà un pays, l'Union soviétique, qui ne cesse d'attirer l'attention de cette Assemblée sur des violations « grossières et massives » des droits de l'homme. Mais nous sommes saisis du cas d'un pays, l'Afghanistan, où les violations des droits de l'homme ne sont pas seulement grossières et massives : elles y sont grotesques et omniprésentes. Rien ne peut nous en convaincre davantage que cet extrait du rapport du Comité de surveillance de Helsinki, dont les constatations, soit dit en passant, ont été largement corroborées par le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, et je cite :

« Il s'est rapidement dégagé de nos entrevues que pratiquement toutes les violations imaginables des droits de l'homme se produisent en Afghanistan à une très grande échelle. Les crimes d'une guerre menée de façon aveugle se combinent aux pires excès d'une violence effrénée autorisée par l'État. Aux actes impitoyables de sauvagerie perpétrés dans les campagnes fait pendant l'assujettissement d'une population urbaine terrorisée aux arrestations arbitraires, à la torture, à l'emprisonnement et aux